



Ateliers de WIX

CONDITIONS GENERALES



Les présentes Conditions Générales ont pour objet de préciser les modalités et les règles de fonctionnement des différents ateliers de WIXLOISIRS.

Elles constituent la convention par laquelle les parents se lient à l'association <<WIXLOISIRS>>. Les parents reconnaissent avoir pris connaissance et acceptent sans réserves les dispositions mentionnées ci-dessous.

L'offre de services proposée par WIXLOISIRS se compose de trois modules:

- Les activités de loisirs du mercredi après midi, appelées << Ateliers du Mercredi après midi >>
- Les ateliers de détente et de découverte du soir, dits << Ateliers du Soir >> ou "After School Clubs".
- La garde des enfants et l'aide aux devoirs, appelées << Etudes dirigées >>

L'accès partiel ou global, à ces services par le bénéficiaire des activités -ci-après dénommé l'enfant- est subordonné à:

- L'accord préalable et exclusif de ses parents propres ou de son tuteur légal.
- L'authentification préliminaire de l'enfant et la validation de ses coordonnées dans la base de données du site: wixloisirs.com
- L'enregistrement de la demande, son acceptation et le renvoi aux parents ou au tuteur légal de la confirmation d'inscription via le dit site.
- Au paiement intégral des frais trimestriel des activités dans la limite des trois semaines suivant la date du premier jour de début des activités.

Les offres d'activités de WIXLOISIRS sont trimestrielles et sont ouvertes aux filles et garçons:

- Des classes de maternelles aux classes de fin de cycle 3 (cm2) de l'école de Wix
- Des classes de la filière bilingue.
- Des classes de l'école Anglaise – Wix Primary School.

Elles se déroulent selon le calendrier suivant:

- Premier trimestre (septembre, octobre, novembre, décembre)
- Deuxième trimestre (janvier, février, mars, avril)
- Troisième trimestre (avril, mai, fin d'année scolaire)

Cette chronologie ne tient pas compte des périodes de vacances ou des bank holidays. Elle dépend de l'agenda scolaire fixé par le lycée Charles De Gaulle.

Les activités sont assurées par des animateurs/éducateurs issus dans leur grande majorité du lycée Charles De Gaulle. Ces derniers concevront leurs séances selon leurs spécialités et les mettront en place en toute responsabilité. Ils veilleront aux besoins de leurs groupes respectifs et les feront évoluer dans le respect des capacités de chacun.

ASSURANCES

Les parents connaissent bien les risques auxquels leurs enfants sont exposés dès lors qu'ils les inscrivent dans des activités collectives ou sportives et ils savent aussi que la meilleure façon de les éviter est de les prévenir. C'est pourquoi, en acceptant ces conditions générales vous reconnaissez que:

- Votre enfant est assuré contre tous les risques (Ceux qu'il peut causer et ceux dont il pourrait être victime)
- Votre assureur couvre les activités extrascolaires auxquelles votre enfant participe dans le cadre des actions de WIXLOISIRS de l'Ecole de Wix.

CONDITIONS PARTICULIERES LIEES AU DEROULEMENT DES ATELIERS.

Tous les ateliers (<< Ateliers du Mercredi >>, << After school clubs >> ou <<Etudes dirigées>>) ont lieu après le temps scolaire.

C'est un prolongement OPTIONNEL du temps de l'école qui nécessite le respect strict des règles suivantes:

Horaires:

Toutes les activités proposées ont un cadre bien limité. Pour mémoire:

| Type d'ateliers | horaires |
|---------------------------|---------------|
| << mercredi après midi >> | 13h30 - 15h30 |
| << After school clubs >> | 15h30 - 17h |
| <<Etudes dirigées>> | 15h30 - 17h |

Le programme horaire indiqué ci-dessus, précise en première position, l'heure de la prise en charge de l'enfant par l'encadrement de Wixloisirs et en seconde position l'heure de la remise de l'enfant à ses parents ou à son tuteur légalement identifié.

Cette disposition liée au respect du temps des activités extrascolaires et à la nécessité pour les intervenants d'identifier la personne en charge de l'enfant après leurs ateliers ne peut autoriser des conduites telles que:

- Venir chercher l'enfant en retard. Cette situation est désagréable pour l'enfant qui se retrouve seul avec l'adulte. Elle dérange les fins de services à l'école et demande un tas de contacts coûteux en efforts et en troubles. Quand une telle situation se présente, l'enfant concerné sera gardé à l'étude après l'heure de clôture de l'école (15H45') et après la fin des activités du soir (17H15). Une PAF (Participation Aux Frais) de 08 livres/garde sera demandée aux parents.
- Laisser partir un enfant seul, en sleep-over, ou en compagnie de son meilleur ami sans en informer au préalable l'animateur ou le **coordinateur des ateliers Monsieur LATRECHE**.
- Confier l'enfant à une nouvelle nanny, à un parent lointain inconnu de l'enfant ou à une voisine, sans en informer au préalable l'animateur ou le **coordinateur des ateliers Monsieur LATRECHE**.

En cas d'urgence, ou de besoin, N'hésitez pas à laisser un message SMS au

07 88 149 7940

ABSENCES

1. Cas d'absence d'un élève:

Si l'état physique de l'enfant, pour des raisons de maladie, de souffrance ou de troubles quelconques ne lui permet pas de suivre confortablement les activités d'un atelier donné, le coordinateur et/ou l'animateur se chargeront d'en informer ses parents avec qui ils trouveront la meilleure des solutions pour son rapatriement.

Les parents ont par ailleurs, toute latitude pour garder au préalable leur enfant à la maison.

L'absence de l'enfant à un atelier donné, absence courte ou durable, ne donne pas droit à un remboursement partiel ou intégral des frais de participation aux activités.

2. Cas d'absence d'un animateur d'atelier:

De nombreuses raisons, comme la maladie, le départ en stage ou l'encadrement d'une classe de découverte peuvent entraîner l'absence d'un animateur. Ces absences prévisibles ou imprévisibles nécessitent une adaptation temporaire et spécifique du fonctionnement des ateliers.

Dans ce cas, votre enfant se verra offrir pour son accueil, une des propositions suivantes:

- Accueil dans un autre atelier - du choix de l'enfant – et dans la limite des capacités de regroupements tolérables.
- Accueil dans un atelier de jeux (de logique, de société, extérieurs et/ ou collectifs) encadré par Monsieur LATRECHE.

En aucun cas, WIXLOISIRS ne pourra proposer à l'occasion d'une absence d'animateur des contenus pédagogiques ou des séquences avec des niveaux d'expertise identiques à ceux que ce dernier offrait lors de sa présence.

WIXLOISIRS ne peut s'engager également à en informer préalablement les parents des absences à venir des animateurs, en particulier pour des absences imprévisibles.

Tous les enfants portés sur les listes de l'animateur absent sont incontestablement accueillis et une des formules de regroupement citées ci-dessus leur seront proposées.

Les parents peuvent faire le choix de garder leur enfant dans le cas des absences prévisibles.

L'absence d'un animateur – absence courte – n'ouvre pas droit à un remboursement partiel des frais de participation aux activités.

ANNULATION ET FERMETURE DES ATELIERS

Pour des raisons échappant au contrôle et à la volonté de WIXLOISIRS, des annulations d'activités pourraient se produire.

Ces situations peuvent être causées par:

- Des variables météorologiques (intempéries, neiges, fortes ravales de vent...)
- Des décisions de l'école Anglaise (Fermeture du bâtiment pour travaux, entretien)
- Des décisions du lycée Charles De Gaulle (Regroupement des personnels du lycée)

Dans tous ces cas de figure -certes rares-, il sera procédé à l'annulation des ateliers et les parents seront préalablement informés.

Aucun enfant ne sera gardé à l'école à l'occasion de ces annulations d'ateliers. Les parents ne peuvent prétendre à aucun service de garderie individuel ou groupé de la part de ou au nom de WIXLOISIRS de l'école de Wix.

Le bureau de WIXLOISIRS se réserve le droit de fermer un atelier dont le nombre des élèves pré-inscrits n'atteint pas le minimum exigé.

Des propositions de répartition des enfants dans d'autres ateliers seront adressées aux parents concernés

- Ateliers du mercredi: minimum d'élèves inscrits: 8 élèves
- After school clubs: minimum d'élèves inscrits: 10 élèves
- Etudes dirigées: minimum d'élèves inscrits: 3 élèves

Les annulations d'ateliers pour quelque raison que se soit ne donnent pas droit également à des demandes de remboursement des frais de participations aux activités.

Madame, Monsieur

Chers parents,

En cochant la case « J'accepte les conditions de fonctionnement des ateliers de WIX » dans le formulaire d'inscription, vous déclarez avoir lu et approuvé les conditions générales et les conditions particulières développées dans le présent document.